

A l'attention des médias

Reintegration Award 2010

Namur, vendredi 26 novembre 2010

L'**Institut Wallon pour la Santé Mentale (IWSM)** organisait ce vendredi 26 novembre à Namur, la 3^{ème} édition francophone du Reintegration Award, avec pour thème : « Réhabilitation et déstigmatisation en santé mentale ».

Les Awards ont été proclamés en fin de journée en présence de Madame la Ministre Eliane TILLIEUX. Le **Prix du Jury**, d'une valeur de 5.000 € a été décerné à « **Entre Mots** » (Ottignies) et le **Prix du Public**, d'une valeur de 2.500 € à l'asbl « **Article 23** » (Liège).

→ Voir présentation synthétique de ces deux projets au verso.

Le Reintegration Award encourage la réintégration des personnes souffrant de maladie mentale. Soutenu et financé par Eli Lilly Benelux, le prix récompense une initiative visant à rapprocher les personnes fragilisées par la maladie mentale de *monsieur- et- madame- tout- le- monde*. Et l'idée fait son chemin puisque **23 projets** étaient en lice cette année, soit 6 de plus qu'en 2009. En soutenant et en faisant mieux connaître ces projets, le Reintegration Award espère contribuer à la **déstigmatisation des personnes souffrant de maladies mentales et les aider à trouver une place dans la société**.

Plus de 250 personnes se sont mobilisés pour l'événement. Cette édition 2010 du Reintegration Award aura permis de **donner la parole aux acteurs de santé mentale**, professionnels et usagers, **et de faire connaître le foisonnement de projets et d'initiatives** visant toujours plus de réhabilitation et de déstigmatisation en santé mentale. Chacun aura pu repartir avec des propositions concrètes à mettre en pratique.

Infos et renseignements :

- Hélène Carpiaux, chargée de communication : 081/23.50.14 et 0497/06.07.94 – confluences@iwsmb.be
- Christiane Bontemps, directrice : 081/23.50.13 et 0478/27.10.08 – c.bontemps@iwsmb.be

Institut Wallon pour la Santé Mentale (IWSM)
Adresse: Rue Henri Lemaître, 78 - 5000 NAMUR
Tél: 081 23 50 15
Fax: 081 23 50 16
E-mail: iwsmb@iwsmb.be
Site web : www.iwsmb.be

A votre disposition pour tout écho de cette manifestation

Reintegration Award

Les lauréats 2010

- **Prix du Jury** : projet « **Entre Mots** » du **Service de santé mentale et service de soins psychiatriques de l'asbl Clinique St Pierre à Ottignies**
-

Développement d'un outil méthodologique pour un projet d'hébergement alternatif et innovant pour personnes souffrant d'une pathologie psychiatrique chronique

« Le projet est parti du constat d'insuffisance de structures intermédiaires entre les structures de soins avec hébergement (hôpital psychiatrique, Maison de Soins Psychiatriques, Initiative d'Habitation Protégée) et le marché immobilier classique », s'est exprimé Benoît Van Tichelen, responsable du projet.

Le logement est le premier lieu d'insertion de tout citoyen dans l'espace public : le logement s'inscrit dans un immeuble, un lotissement, un quartier, ... lieu de vie à partir duquel nous allons côtoyer les autres. Il est donc un espace privilégié pour soutenir l'insertion de personnes présentant une pathologie psychiatrique. Comment permettre à quelques personnes souffrant de maladie psychiatrique de vivre sous un toit décent tout en bénéficiant d'un entourage bienveillant ?

Le développement de ces structures intermédiaires relève à ce jour de l'initiative citoyenne. Mettre en place pareille initiative relève du parcours du combattant tant les obstacles juridiques, fiscaux, financiers sont nombreux. Le projet primé vise à donner une impulsion à ce nouveau défi en proposant un modus operandi pour s'y retrouver dans le dédale des démarches à entreprendre.

Entre Mots

Service de santé mentale et service de soins psychiatriques du service de psychiatrie de l'asbl Clinique St Pierre
Rue des fusillés, 20 à 1340 Ottignies – 010/43.50.10 et 0479/98.88.68
Contact : Benoît Van Tichelen, directeur administratif de Entre Mots - be.vantichelen@clinique-saint-pierre.be

- **Prix du Public** : projet « **Article 23** »
-

Article 23 asbl est un dispositif local d'insertion par le travail (cfr. article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) composé de 3 ateliers : Les Métiers de l'Horeca, les Métiers du Bâtiment et les Métiers de la communication (bureautique-graphisme-multimédia).

Travailler au sein d'un de ces ateliers n'est pas une fin en soi. **Il s'agit plutôt d'un tremplin, d'une passerelle vers la formation qualifiante et l'emploi.**

L'asbl considère le processus mis en œuvre dans le projet comme une partie d'un ensemble plus global d'aides et de soins en santé mentale dans lesquels les stagiaires sont impliqués. Ainsi, les stagiaires bénéficient, en parallèle, d'un suivi psychosocial dans le milieu de vie par un service externe, ce qui permet de centrer le stage sur l'aspect « travail », sur les bienfaits de la mise au travail et, ainsi, de s'écarter de la maladie. Les agents d'insertion coordonnent leurs actions avec celles des référents psychosociaux externes des stagiaires, dans le cadre d'entretiens réguliers à trois : le stagiaire/ son référent psychosocial et un agent d'insertion.

Article 23, asbl

Place Emile Dupont, 1 à 4000 Liège – 04/223.38.35 – info@article23.eu
Contact : Jean-Michel Stassen, directeur.